

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Brandérion

Département

Morbihan

Séance du lundi 4 juillet 2022

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation
Le 30 juin 2022

L'an deux-mille-vingt-deux le lundi quatre juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, 3 rue Vincent Renaud, sous la présidence de M. Jean-Yves CARRIO, Maire.

Présents : Jean-Yves CARRIO (Maire), Brigitte PRADO, Hervé LE FALHER, Gwénaél LE BOUILLE (Adjoints), Gilles PRADO, Françoise DI STEFANO, Armelle MÉAR, Franck DELANNOY, Pierre BOHUON, Vincent MOËLLO, Emilie LE PEN, Morgane ALISE, Claude BOUGUENNEC.

Absent excusé : Marie-Annick MERRIEN (pouvoir donné à Jean-Yves CARRIO), Stéphanie VALLÉE (pouvoir donné à Pierre BOHUON)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.
Le conseil a nommé Morgane ALISE secrétaire de séance.

2022-07-11

LOTISSEMENT LE CHAPELLE - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Monsieur PRADO, conseiller municipal délégué aux finances, informe de la demande de la trésorerie de réaliser une décision budgétaire modificative concernant le budget 2022 du lotissement de la Chapelle.

Les modifications suivantes sont proposées :



FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
article	Chap	intitulé	Budget après DM 2022	article	Chap	intitulé	Budget après DM 2022
002	002	résultat fonctionnement reporté	13 745,49	002	002	résultat fonctionnement reporté	-
6015	011	Terrains à aménager	-	7015		vente terrains aménagés	-
6045	011	Achat d'études	21 154,40	7018		Autres ventes	-
605	011	travaux	245 879,40	774		Subventions exceptionnelles	-
608	011	frais accessoires	6 245,00			subvention equilibre	-
627	011	Service bancaire et assimilés	-				
6xxx	011	Autres dépenses stockables	-				
6xxx	011	Autres dépenses non stockables	-	774		Subventions exceptionnelles	-
6522	65	Reversement de l'excédent	-	774		Subventions exceptionnelles	-
6611	66	intérêts emprunt	4 534,51				
608	043	frais accessoires	4 534,51		043	transfert charges	4 534,51
608	043	frais accessoires	-	796			-
				7133	042	variation des en-cours de production de	-
7133	042	Variation des en-cours de production de	149 820,60				
71355	042	Variation du stock	-	71355	042	variation des stocks terrains aménagés	441 379,40
		TOTAL	445 913,91			TOTAL	445 913,91

INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
article	Chap	intitulé	Budget après DM 2022	article	Chap	intitulé	Budget après DM 2022
001	001	résultat inv. reporté	-	001		résultat investissement reporté	350 179,40
1641	16	emprunt	-	1641	16	emprunt	-
16874	16	avance commune	-	16874	16	avance commune	-
3351	040	Terrain (ordre)	-	3351	040	Stocks de terrains-en cours	148 155,00
3354	040	Etude et prestation (ordre)	-	3354	040	Stocks d'études-en cours	1 065,60
3355	040	Stocks de travaux-encours	14 000,00	33586	040	Frais financiers (ordre)	600,00
33586	040	Frais financiers (ordre)	-	3355	040	Stocks de travaux-encours	-
3555	040	Terrain aménagés	427 379,40				
		TOTAL	441 379,40			TOTAL	500 000,00

Entendu l'exposé de Monsieur PRADO, conseiller municipal délégué aux finances,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la décision budgétaire modificative n°1 du budget 2022 du lotissement de la Chapelle telle que détaillée ci-dessus ;
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.

Le registre dument signé.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,




Jean-Yves CARRIO

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (L.2131-1 du CGCT).